

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-09-25-007

Séance du 25 septembre 2024

Date de convocation : 18 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	R. BERTRAND
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	F. CREVOLA	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	A	C. GUILLEMOT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs : 5

Quorum : 14

**Objet** : Approbation du rapport annuel 2023 du délégataire du pôle petite enfance

Rapporteur : Laurence RAVEROT, septième Adjointe

La commune est dotée d'une structure dénommée, « Pôle petite Enfance » située 25 passage de l'Arc. Cette structure intègre plusieurs activités et notamment :

- Un équipement multi accueil ;
- Un relais d'assistantes maternelles (RAM) ;
- Un lieu d'accueil enfants-Parents (LAEP) ;
- Un centre de loisirs maternel.

En 2020, par délibération numérotée 2020-11-19-021, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de la délégation de service public pour le pôle petite enfance. En 2021, par délibération numéroté 2021-06-10-017, le conseil municipal approuvait l'attribution de la délégation de service public au délégataire PEOPLE AND BABY.

L'article L 3131-5 du Code de la Commande Publique précise que « Le concessionnaire produit chaque année un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité de son service ». Le concessionnaire doit également présenter les comptes de son activité.

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20240925-2024-09-25-007-DE  
Date de réception en préfecture : 26/09/2024

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles L1120-1 à L1121-3 et L3131-5,

**Vu** le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire du service public et la présentation des différentes possibilités offertes à la commune pour assurer le service public,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-3,

**Considérant** la nécessité de prendre acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à l'exploitation du pôle petite enfance de Montluel, au titre de l'exercice 2023.

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à l'exploitation du pôle petite enfance de Montluel, au titre de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20240925-2024-09-25-007-DE  
Date de réception préfecture : 26/09/2024